



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(VIELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Anne BARRÉ pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Danielle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

**Secrétaire** : M. Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2022/11/10 - OBJET : SIGEIF - Convention particulière de Maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre des études et des travaux au titre du programme d'enfouissement des réseaux pour 2023**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant d'une part la nécessité de poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux sur le territoire communal en particulier pour la rue Roger Henry (entre les rues Lucien Sampaix et Danielle Casanova), la rue Molière et d'autre part le projet de convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposé par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), pour les enfouissements des lignes aériennes électriques de distribution publique, des communications électroniques et d'éclairage public, pour les voies susmentionnées,

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré.

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve à l'unanimité** la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF au titre du programme d'enfouissement des réseaux rues Roger Henry (entre les rues Lucien Sampaix et Danielle Casanova) et Molière.

**Article 2 : Approuve à l'unanimité** la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF au titre du programme d'enfouissement des réseaux 2023 pour la rue Guy Môquet et l'allée des Jardins de Maintenon.

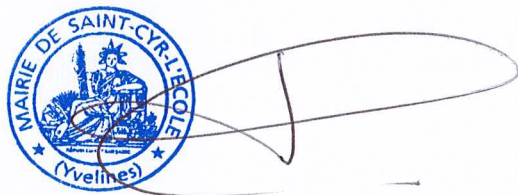
**Article 3 : Approuve à l'unanimité** la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF au titre du programme d'enfouissement des réseaux 2023 rue du Docteur Vaillant.

**Article 4 : Autorise** le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les conventions Financières Administratives Techniques (FAT) à venir si les montants sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans les conventions de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire (MOT) et s'ils sont inscrits au budget de la commune.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : **29 NOV. 2022**  
et par publication en ligne le : **29 NOV. 2022**

Saint-Cyr-l'École,  
le : **29 NOV. 2022**

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

SIGEIF - Convention particulière de Maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre des études et des travaux au titre du programme d'enfouissement des réseaux pour 2023

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/11/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/11/2022

---

**Numéro de l'acte :** 2022-11-10 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20221123-2022-11-10-DE

---

**Date de décision :** 23/11/2022

**Acte transmis par :** Nathalie DELAFOY-GAUMONT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public